



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998  
B.P : 1116 Yaoundé – Cameroun - Tél. : +237 222 20 19 28 - +237 222 21 66 62  
Site Web : www.fecafoot-officiel.com – Email : contact@fecafoot-officiel.com  
Numéro de contribuable : M089600013325C

## COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT TENUE LE 14 JANVIER 2019 A L'HOTEL DJEUGA.

Le lundi, 14 Janvier 2019 s'est tenue au DJEUGA HOTEL DE Yaoundé, une session ordinaire du comité exécutif de la Fédération Camerounaise de Football, sous la Présidence de son Président, **Monsieur SEIDOU MBOMBO NJOYA**.

Etaient présents :

Outre le président de la FECAFOOT ;

- Monsieur ABOUBAKAR ALIM KONATE, 1<sup>er</sup> vice-président ;
- Monsieur JOSHUA OSIH, 2<sup>ème</sup> vice-président ;
- Madame EKO MENDOMO Céline, 3<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Monsieur ABBO MOHAMADOU, 4<sup>ème</sup> vice-président ;
- Général Pierre SEMENGUE, Membre;
- Monsieur BALOCK John, Membre;
- Monsieur KADJI Gilbert, Membre ;
- Monsieur MVOGO Saint Fabien, Membre ;
- Madame Yvonne ASTA, Membre;
- Monsieur BOUBAKARI BELLO, Membre;
- Monsieur DINGA Joseph FOMBUTU, Membre;
- Monsieur NSANGOU NKOMA MOHAMMA, Membre;
- Monsieur WEMBE Samuel, Membre;
- Monsieur AKINI Benoît Raoul, Membre ;
- Monsieur Flagèle NDJANDA SAHA, Membre ;
- Monsieur YAKAM Gilbert, Membre;
- Monsieur BANLOCK Benjamin Didier, Secrétaire Général.

Le quorum étant atteint, ainsi que le confirme la feuille de présence jointe en annexe du présent communiqué, le Comité Exécutif de la FECAFOOT a pu valablement statuer et délibérer en vertu des dispositions des articles 39, 40 et 41 des statuts sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités du président de la FECAFOOT ;



2. Examen et adoption du rapport des compétitions de la saison 2017/2018 ;
3. Examen et adoption des projets de règlements des compétitions de la saison 2018/2019 ci après :
  - Règlement du championnat régional
  - Règlement du championnat départemental
  - Règlement du championnat d'arrondissement
  - Règlement des barrages du championnat régional
  - Règlement des barrages du championnat départemental
  - Règlement des barrages du championnat d'arrondissement
  - Règlement du tournoi inter poules
  - Règlement du tournoi inter ligues départementales
  - Règlement du tournoi inter arrondissements
  - Règlement de la coupe du Cameroun
  - Règlement du championnat national de première division de football féminin
  - Règlement du championnat national de deuxième division de football féminin
  - Règlement du tournoi d'accession au championnat national de première division de football féminin
  - Règlement du tournoi de la femme
  - Règlement de la coupe du Cameroun de Football féminin
  - Règlement des championnats nationaux de football des jeunes
  - Règlement des barrages des championnats nationaux de football des jeunes
  - Règlement du tournoi inter régions des championnats nationaux de football des jeunes
  - Règlement du championnat national de Futsal
  - Règlement du championnat national de Beach soccer
4. adoption du projet de chronogramme des compétitions de la saison 2018/2019.
5. Examen des requêtes des parties en conflit au sein des clubs suivants :
  - Canon Sportif de Yaoundé
  - Tonnerre Kalara Club
  - Racing Club de Bafoussam
  - Dynamo de Douala
  - Panthère Sportive du Nde Football club
6. Echanges sur les situations de cumuls et d'incompatibilités



8. Etat des lieux des ressources humaines de la Fédération
9. Examen de l'état prévisionnel des dépenses du premier trimestre 2019
10. Examen des grandes lignes financières prioritaires
11. Situation financière du fonctionnement des bureaux des ligues
12. Examen des demandes d'agrément des clubs
13. Examen de la demande de changement de nom du club GABYFOOT de Douala
14. Compte rendu de la réunion de concertation et de prise de contact entre la FECAFOOT, la LFPC et les clubs des championnats professionnels Ligue 1 et ligue 2
15. Cabinet du Président de la FECAFOOT
16. Règlement financier
17. Situation sur l'équipementier et les sponsors
18. divers

A l'issue des débats à la fois francs, contradictoires mais constructifs, le comité exécutif a pris les résolutions suivantes :

#### **Résolution préliminaire :**

Le Comité Exécutif prend acte de ce que la procédure administrative relative à la déclaration de réunion, aux règles de convocation et de quorum, a été effectuée et observée conformément aux Statuts de la FECAFOOT ;

#### **Résolution N° 2**

Le Comité Exécutif adopte à l'unanimité des dix sept (17) membres présents, l'ordre du jour tel que proposé dans les convocations.

#### **Résolution N° 3**

Le Comité Exécutif félicite le Président de la FECAFOOT pour la qualité de son rapport et prend acte des activités menées pour la période allant du 17 décembre 2018, date de sa prise de service, au 11 janvier 2019.

#### **Résolution N°4**

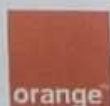
Le Comité Exécutif adopte le rapport partiel des compétitions de la saison sportive 2017/2018.

#### **Résolution N°5**

Le Comité Exécutif crée un Comité Ad Hoc chargé de réfléchir sur l'avenir et les réformes des Championnats amateurs.

Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

6 Président :





Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

Président :

- Monsieur JOSHUA OSIH.

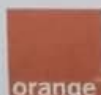
Membres :

- Madame EKO MENDOMO Céline;
- Monsieur BALOCK John;
- Monsieur DINGA Joseph FOMBUTU;
- Monsieur NSANGOU NKOMA MOHAMMA;
- Monsieur KADJI Gilbert.

#### Résolution N°6

Le Comité Exécutif adopte, sous réserve des amendements, les Règlements suivants pour les compétitions de la saison sportive 2018/2019 :

- Règlement du championnat régional
- Règlement du championnat départemental
- Règlement du championnat d'arrondissement
- Règlement des barrages du championnat régional
- Règlement des barrages du championnat départemental
- Règlement des barrages du championnat d'arrondissement
- Règlement du tournoi inter poules
- Règlement du tournoi inter ligues départementales
- Règlement du tournoi inter arrondissements
- Règlement de la coupe du Cameroun
- Règlement du championnat national de première division de football féminin
- Règlement du championnat national de deuxième division de football féminin
- Règlement du tournoi d'accession au championnat national de première division de football féminin
- Règlement du tournoi de la femme
- Règlement de la coupe du Cameroun de Football féminin
- Règlement des championnats nationaux de football des jeunes
- Règlement des barrages des championnats nationaux de football des jeunes
- Règlement du tournoi inter régions des championnats nationaux de football des jeunes
- Règlement du championnat national de Futsal
- Règlement du championnat national de Beach soccer



- Règlement du tournoi inter régions du championnat national de Futsal
- Règlement du tournoi inter régions du championnat national de Beach Soccer.

Toutefois, le Comité Exécutif renvoie au Comité d'Urgence, l'examen du cas concernant le nombre de clubs devant prendre part, à titre exceptionnel, au Championnat Régional 2018/2019 dans la Ligue Régionale de Football du Centre en dérogation de certaines dispositions du Règlement du Championnat Régional 2018/2019 ci-dessus adopté.

#### Résolution N° 7

A l'unanimité des membres présents, le Comité Exécutif décide que la participation des joueurs aux championnats nationaux U15 et U17 est conditionnée par l'examen de la radiologie du poignet gauche.

#### Résolution N° 8

Le Comité Exécutif adopte à l'unanimité des membres présents le chronogramme de démarrage des compétitions de la saison sportive 2018/2019, ainsi qu'il suit :

- Championnat Régional: du 09 au 19 février 2019 ;
- Championnat National de Football Féminin : 16 février 2019 ;
- Championnat National de Football de Jeunes : du 10 au 24 février 2019.

#### Résolution N° 9

Après avoir examiné les différentes requêtes des parties en litiges, le Comité Exécutif décide d'envoyer des missions de bon office au sein des clubs Panthère Sportive du Ndé, Canon Sportif de Yaoundé et Tonnerre Kalara Club pour les aider à trouver une solution consensuelle au règlement de leurs litiges.

Ces missions sont constituées ainsi qu'il suit :

- Pour le cas Panthère Sportive du Ndé, **Monsieur KADJI Gilbert** ;
- Pour les cas Canon Sportif de Yaoundé et Tonnerre Kalara Club, **Monsieur Joshua OSIH.**

#### Résolution N° 10

Après avoir examiné les différentes requêtes des parties en litiges, le Comité Exécutif s'en tient aux résolutions de l'Assemblée Générale de l'Association Dynamo Football Club de Douala (Peuple) tenue le 29 octobre 2016 et ayant élu Monsieur SINKOT Isaac au poste de Président de l'association.



### Résolution N° 11

Après avoir examiné les différentes requêtes des parties en litiges, le Comité Exécutif prend acte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société Racing club de Bafoussam SAOS, tenue le 01 septembre 2018 à Bafoussam et ayant élu Monsieur TAGNE Léopold au Poste de PCA délégué.

Par ailleurs, le Comité Exécutif donne trente (30) jours à l'association sportive Racing club de Bafoussam TPO, pour se mettre en conformité avec la législation nationale et les textes de la FECAFOOT en vigueur.

### Résolution N° 12

Le Comité Exécutif rappelle que les membres frappés par les dispositions des articles 36 alinéas 3 et 50 des Statuts de la FECAFOOT, relatives aux incompatibilités ont jusqu'au 15 janvier 2019 délai de rigueur pour se conformer.

### Résolution N° 13

Le Comité Exécutif recommande aux Ligues Régionales et Départementales de Football, la convocation de leurs Assemblées Générales respectives au plus tard le 31 janvier 2019, en vue entre autres, d'élire les membres des Commissions Electorales.

### Résolution N° 14

Le Comité Exécutif adopte :

- le projet de restructuration des ressources humaines de la FECAFOOT, prévoyant le départ de 24 agents;
- l'état prévisionnel des recettes, des dépenses et des investissements de la FECAFOOT au titre du premier trimestre 2019 ; et
- instruit le Secrétaire Général d'étudier la situation financière des Ligues Régionales du Centre, Nord, Sud et de l'Adamaoua.

### Résolution N° 15

Après examen de la situation financière de la FECAFOOT au 31 décembre 2018, le Comité Exécutif constate que le montant des dettes de la FECAFOOT est évalué globalement à la somme 1,480 milliard de francs CFA, répartie ainsi qu'il suit :

- 950 millions correspondant à la gestion du Comité Exécutif d'avant normalisation qui n'a pas reçu le quitus de l'Assemblée Générale sur la période allant du 01 janvier au 11 septembre 2017.
- 358 millions de francs CFA correspondant aux frais de restructuration du personnel, autres droits non perçus du personnel et indemnités de fin de carrière de personnel admis à la retraite ;





- 148 millions au titre des arriérés des indemnités des membres des bureaux des ligues régionales, les arriérés de paiement des primes de top sponsors des joueurs et encadreurs ainsi que du personnel ;
- 36. 672.581 de francs CFA représentant les arriérés des salaires des membres du Comité de Normalisation.

#### Résolution N° 16

En application des dispositions de l'article 40 alinéa 3 des Statuts de la FECAFOOT, le Comité Exécutif nomme Monsieur KADJI Gilbert au poste de président de la Commission de Marketing de la FECAFOOT et donne mandat au Président de la FECAFOOT pour nommer les autres membres de cette commission.

Le Comité Exécutif recommande au Président de la Commission de Marketing d'être en relation avec l'agence de marketing « The Temple Management ».

#### Résolution N° 17

Le Comité Exécutif décide de l'octroi d'agrèments aux quatorze (14) centres de formation suivants :

1. Salam Association Football Club
2. Tad Sport Academie
3. Terre Promise
4. Académie Sport d'Afrique Centrale
5. Association Sportive de Yaoundé 3eme Sport Académie
6. Dream Soccer Academy
7. Kalia Football Club
8. Love International Football Club
9. Mountain Stars Football Association
10. Razack Sports Academy;
11. Dino's Sport Academia;
12. Soleil Sport Académie de Garoua;
13. Association de Lutte contre la Délinquance Juvenile ;
14. Académie des Sports MBOANG.

#### Résolution N° 18

Le Comité Exécutif autorise le changement de nom l'association GABYFOOT en Serpent Football Club de Bassa.

#### Résolution N° 19

Le Comité Exécutif prend acte des décisions prises lors de la réunion de concertation et de prise de contact avec la Ligue de Football Professionnel et des Présidents des clubs des Championnats Professionnels et émet des réserves



relativement à la résolution du Conseil d'Administration du Football Professionnel tenue le 11 janvier 2019, prévoyant une augmentation du nombre de clubs en Championnat Professionnel Ligue 1 et Ligue 2 pour la saison 2019/2020.

#### Résolution N° 20

En application des dispositions de l'article 40 alinéa 16 des Statuts de la FECAFOOT, le Comité Exécutif nomme **Monsieur Ahmad MUISSE NGAH NOAH** au poste de **Directeur de Cabinet du Président de la FECAFOOT**.

#### Résolution N° 21

Le Comité Exécutif décide que la gestion de la désignation des arbitres pour les Championnats Professionnels Ligue 1 et Ligue 2, relève dorénavant de la compétence de la Commission Centrale des Arbitres de la FECAFOOT.


#### Résolution N° 22

Le Comité Exécutif recommande à tous ses membres, à la Ligue de Football Professionnel du Cameroun, aux Ligues Régionales et Départementales de s'acquitter de leurs cotisations annuelles telles que prévues par le règlement financier.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, les travaux de la session ordinaire du Comité Exécutif ont pris fin sur une note de convivialité générale.

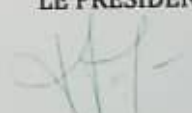
*Fait à Yaoundé, le 14 janvier 2019*

LE SECRETAIRE GENERAL

  
BENJAMIN DIDIER BANLOCK



LE PRESIDENT

  
SEIDOU MBOMBO NJOYA

